

Arrêté relatif à l'avancement accéléré des maîtres de l'enseignement privé relevant de l'échelle de rémunération des professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS)

La rectrice de l'académie de Lille

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Vu le décret n° 80-627 du 4 août 1980 relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive

Vu l'avis émis à la Commission Consultative Mixte Académique du 20 mai 2026

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les maîtres de l'enseignement privé relevant de l'échelle de rémunération des professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) dont les noms suivent sont promus à l'avancement d'échelon accéléré au titre de l'année scolaire 2025-2026.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Fait à Lille, le 21 mai 2026

Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général de l'académie
Par délégation la cheffe du DEP


Stéphanie DEGAND

Voies et délais de recours :

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- un **recours gracieux** qu'il vous appartiendra d'adresser à Madame la Rectrice de région académique, Rectrice d'Académie, Chancelière des Universités, Département de l'Enseignement Privé, 144 rue de Bavay 59000 Lille ;

- un **recours hiérarchique** qu'il vous appartiendra d'adresser à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, Direction des Affaires Financières, Sous-direction de l'Enseignement Privé, 110 rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP ;

- un **recours contentieux** devant le Tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint Hilaire - CS 62039 - 59014 Lille Cédex. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

Le recours gracieux et le recours hiérarchique peuvent être faits sans conditions de délais. En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente notification.

Toutefois, si vous souhaitez, en cas du rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique, former un recours contentieux, ce recours gracieux ou hiérarchique devra avoir été introduit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Vous conserverez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la décision intervenue sur le dit recours gracieux ou hiérarchique. Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Civilité	Nom	Prénom	Etablissement				Libellé grade	Libellé discipline	Date de promotion	Nouvel échelon
M.	CARETTE	CHRISTOPHE	0623569T	CLG PR	SAINTE JEANNE D'ARC	BETHUNE	PEPS	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	01/07/2026	9
MM	CORMAN	SANDRINE	0592960X	CLG PR	NOTRE-DAME	CYSOING	PEPS	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	27/10/2025	9
M.	COUCHY	FABRICE	0622140P	CLG PR	SAINTE JEANNE D'ARC	LAVENTIE	PEPS	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	01/03/2026	7
M.	HENNEQUIN	JOSE	0593061G	LP PR	ST LUC	CAMBRAI	PEPS	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	01/03/2026	7
M.	LARDE	MATTHIEU	0622108E	CLG PR	SAINTE JEANNE D'ARC	BOUVIGNY BOYEFFLES	PEPS	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	01/09/2025	9
M.	LECLERCQ	BENJAMIN	0622143T	CLG PR	SAINTE JEANNE D'ARC	MARQUISE	PEPS	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	01/03/2026	7
MM	LEGROU	MELANIE	0596846W	CLG PR	SACRE COEUR	TOURCOING	PEPS	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	01/03/2026	9
MM	LETAIEF	STEPHANIE	0595397W	CLG PR	THERESE D'AVILA	LILLE	PEPS	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	06/12/2025	9
M.	MARANZANA	DAVID	0593060F	LPO PR	INSTITUT NICOLAS BARRE	ARMENTIERES	PEPS	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	01/03/2026	7
M.	MOULAI	ARNAUD	0593139S	LG PR	SACRE COEUR	TOURCOING	PEPS	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	13/06/2026	9
M.	SENECHAL	PIERRE-LOUIS	0622115M	CLG PR	SAINTE JEANNE D'ARC	LENS	PEPS	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	02/12/2025	7
M.	VANCAENEGHEM	ROMAIN	0595404D	CLG PR	SAINTE JEANNE D'ARC	VILLENEUVE D ASCQ	PEPS	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	26/03/2026	7
M.	VANDAMME	SEBASTIEN	0593123Z	CLG PR	SAINTE JEANNE D'ARC	GRAVELINES	PEPS	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	19/10/2025	7